



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-deux avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Pascal LE MENN.

Présents : Mmes et MM. Anne COER ; Chantal COULANGE ; Pascal CRESSIAUX ; Frédéric DAUDE ; Nicole DOUMENG ; Louise FENELON ; Christian LETOURNEUR ; Francis MERCIER ; Marie-Claire REMY ; Françoise RISTERUCCI ; Virginie VARON ; Olivier WATRIN

Absents : Mme Anne-Françoise GAILLOT, excusée, donne pouvoir à Mme Anne COER ; M. Laurent FOIRIEN, excusé, donne pouvoir à M. Pascal LE MENN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nicole DOUMENG a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Avis sur le projet d'élevage de la Ferme de la Tremblaye
2. Présentation du Plan Local de Mobilité Rambouillet Territoires
3. Renouvellement du contrat SACPA
4. Questions diverses.

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nicole DOUMENG a été élue secrétaire de séance.

1. Avis sur le projet d'élevage de la Ferme de la Tremblaye

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet.

Cependant, celui-ci souhaite obtenir des éclaircissements sur les points ci-après :

a) Trafic sur le chemin rural n°13

L'implantation de la ferme va induire une augmentation du trafic agricole sur le chemin rural n°13 (dit de Nogent à la Basse-Boissière). Aussi, le sujet sécurité et entretien de celui-ci n'a pas été abordé dans le dossier que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation.

b) Réseau d'eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales doit rejoindre la lagune de la ferme en traversant le chemin rural n°14 (dit de Houdan à Epernon). Aucun document technique lié à cet ouvrage n'est repris dans le dossier (diamètre, coupe, caractéristiques techniques...)

2. Présentation du Plan Local de Mobilité Rambouillet Territoires

Point reporté au prochain Conseil Municipal

3. Renouvellement du contrat SACPA

M. le Maire Adjoint indique au conseil municipal que la convention avec la SACPA (Service d'Assistance et de Contrôle du Peuplement Animal) arrive à échéance le 30 juin 2022,

Considérant l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime qui dispose que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale ou du service d'une fourrière,

Conformément à l'article R2112-4 du décret 2018-1075, le présent marché est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2022. Celui-ci pourra ensuite être reconduit tacitement 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Considérant qu'un seul tarif en prestations illimitées a été proposé à la commune, à hauteur de 862,64 € HT pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION

- **ACCEPTE** le renouvellement de marché de prestations de services avec la SACPA à partir du 1^{er} juillet 2022.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit contrat.

4. Questions diverses.

Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heure et quarante-cinq minutes, et ont signé au registre tous les membres présents.

Membres du Conseil Municipal	Signatures	Membres du Conseil Municipal	Signatures
COER Anne		GAILLOT Anne-Françoise	<i>Absente, excusée, a donné pouvoir à A. COER</i>
COULANGE Chantal		LETOURNEUR Christian	
CRESSIAUX Pascal		MERCIER Francis	
DAUDE Frédéric		REMY Marie-Claire	
DOUMENG Nicole		RISTERUCCI Françoise	
FENELON Louise		VARON Virginie	
FOIRIEN Laurent	<i>Absent, excusé, a donné pouvoir à P. LE MENN</i>	WATRIN Olivier	
<p>Le Maire Adjoint,</p> <p>Pascal LE MENN.</p>			